Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_028-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 mars 2026

L'an 2026, le jeudi 5 mars à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 27 février, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Christophe CARARIC, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Myriam CHENAIS, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Bruno LAVAREC, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Alain PERRON, Yvonne RAYER, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Delphine COSPEREC, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Martine LE BARTZ, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Christiane LE MOUEE, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Jérôme REGNIER, Raymond SIOU, Anne TROALEN*

Pouvoirs *: Martine GUERIN à Dominique LE NINIVEN, Yvon LE BOURHIS à Claudine LE SCOUARNEC, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Christiane LE MOUEE à Corinne VOLA, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***31***
Votants :	***37***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Hervé LE FLOC'H

2026_028

Finances – Actualisation de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (AP/CP) pour la création d'un Pôle Petite Enfance Enfance Jeunesse (PPEEJ) sur le secteur de Guémené Sur Scorff

Les règles de la comptabilité publique prévoient que l'engagement comptable précède l'engagement juridique. Cela implique qu'à la signature de marchés de travaux, il faut disposer, sur l'exercice en cours, des crédits budgétaires à hauteur du marché. Dans le cas d'un programme qui court sur plusieurs années, les montants à inscrire sur un exercice ne correspondent pas aux besoins annuels.

Par dérogation à ces règles, il est possible de créer des autorisations de programme pluriannuel. Il s'agit d'acter par délibération du Conseil Communautaire les montants affectés à un programme pluriannuel ainsi que la répartition des crédits année par année.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_028-DE

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

En plus de la simplification comptable, ce dispositif permet une gestion plus performante des projets car il permet notamment de poursuivre les travaux en début d'année avant le vote du budget.

AP/CP du Pôle Petite Enfance Enfance Jeunesse (PPEEJ) sur le secteur de Guémené sur Scorff

Rappel : Dans le cadre de son Projet de Territoire, de son Projet Social de Territoire et de sa Politique Enfance Jeunesse mise en œuvre depuis 19 ans au sein de RMCom, un diagnostic participatif a mis en exergue l'opportunité de regrouper sur un même lieu les services Petite Enfance Enfance Jeunesse, sur le secteur de Guémené sur Scorff, intégrant également un espace de vie sociale.

Le choix a été effectué d'acquérir le bâtiment de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) située sur l'ancien site de l'hôpital de Guémené sur Scorff en vue de sa réhabilitation afin d'accueillir ce pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse.

Le coût global de l'opération est désormais évalué à 4 586 732 € TTC. Il comprend l'acquisition du bâtiment à hauteur de 435 000 € réalisée en 2024 et des études réalisées en 2025 pour un montant de 61 441 €. Il convient donc d'actualiser le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiements.

Le montant global et les crédits de paiements par année sont détaillés ci-dessous, en euros toutes taxes comprises. Ces chiffres comprennent l'acquisition du bâti, les études et les travaux.

N° AP/CP	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026 prévisionnels	CP 2027 prévisionnels	CP 2028 prévisionnels
2023-01	EVS sur le secteur de Guémené sur Scorff	4 586 732 €	440 088 €	61 441 €	216 000 €	1 867 133 €	2 002 070 €

Ce programme a reçu le soutien financier du Conseil Départemental du Morbihan à hauteur de 1 495 000 € et de la Région Bretagne pour 170 000 €.

Par ailleurs, le fonds de compensation de la TVA permettra un retour financier pour 670 136 €.

Il convient d'ajouter que Roi Morvan Communauté pourra prétendre à des soutiens financiers de la part de la CAF et de l'Etat pour la création de ce Pôle Petite Enfance Enfance Jeunesse (PPEEJ) sachant néanmoins que l'autofinancement du programme devra s'élever à 20% du montant des dépenses hors taxes.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260305-2026_028-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'actualisation de l'AP/CP Pôle Petite Enfance Enfance Jeunesse (PPEEJ) sur le secteur de Guémené sur Scorff telle que présentée ci-dessus ;
- d'approuver le montant global du programme ainsi que la ventilation pluriannuelle des crédits.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2026.03.10 15:46:32 +01'00'